

Le 11 septembre 2019 sur avis du Comité de rémunération du 10 septembre 2019, le Conseil de surveillance de Publicis Groupe a approuvé le principe d'un plan en actions en remplacement du plan Sprint To The Future. L'attribution de ce nouveau plan devait intervenir en 2020 pour les membres du Directoire.

Après avis du Comité de rémunération du 26 novembre 2019, le Conseil de surveillance du 27 novembre 2019 a approuvé la mécanique de ce plan.

Le 4 mars 2020, le Conseil de surveillance, sur avis du Comité de rémunération réuni le 3 mars 2020, et compte tenu de la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, a finalement décidé de ne pas mettre en œuvre ce plan de remplacement pour le Directoire et de ne procéder à aucune attribution d'action à ce titre. Ce plan de remplacement n'a donc pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale tenue le 27 mai 2020.